

Accident du manège de Tournehem-sur-la-Hem (Pas-de-Calais) : l'association est créée

Le dimanche 29 Avril 2007 vers 15 heures, par un temps propice aux sorties et aux distractions de plein air, le manège à nacelles du parc de loisir de Tournehem-sur-la-Hem s'effondrait brutalement, blessant 25 personnes dont la moitié d'enfants. Deux personnes, grièvement blessées, sont en arrêt de travail supérieur à 3 mois.

Une information judiciaire a été ouverte par le Procureur de la République de Saint-Omer (Pas-de-Calais), Monsieur Marconville, et une expertise judiciaire technique a été ordonnée par le juge d'instruction, Monsieur Gros. Cette expertise a été réalisée les 5 et 12 Juin en présence d'un important déploiement de la Gendarmerie Nationale et de plusieurs représentants de la Fenvac qui est partie civile.

Parallèlement à l'instruction judiciaire, un Comité de Suivi des victimes sera mis en place en Septembre, sous l'autorité du Procureur de la République, la compagnie AREAS, assureur du parc de loisir, acceptant d'indemniser les victimes « pour le compte de qui il appartiendra ».

Depuis l'accident, les victimes ont été réunies le 22 Juin au Palais de Justice de Saint-Omer par le Procureur de la République, en présence du Chef de Brigade de la Gendarmerie Nationale de Saint-Omer, de trois représentantes de l'association d'aide aux victimes AVIJ62 du réseau INAVEM et de trois représentants de la FENVAC. Lors de cette réunion, les familles présentes ont décidé à l'unanimité (moins une abstention) de se regrouper en association.

Le 20 Juillet à 20h, dix représentants des familles se sont réunis en assemblée constitutive de l'association, dans une salle d'audience mise à leur disposition par le Parquet de Saint-Omer. Deux représentants de la FENVAC étaient présents, accompagnés de leur conseil, Me Claude Lienhard.

Les statuts de l'association ont été adoptés à l'unanimité. Le nom de l'association sera « Association des Victimes de la Chute du Manège de Tournehem » (AVCMT). Son siège sera à Calais au domicile de l'une des membres. Le Bureau a été élu à l'unanimité :

Présidente	Lydie FOSSETTE
Trésorier	Jean-François HENON
Secrétaire	Nathalie DUVIVIER
Secrétaire adjointe	Myriam MALET

Les statuts de la nouvelle association seront déposés à la sous-Préfecture de Calais et une demande d'agrément sera adressée au Ministère de la Justice.